

Admission en internat de la réussite Rentrée scolaire 2014

Note d'information

Le tableau ci dessous donne la liste des établissements susceptibles d'accueillir dans le département des Yvelines des élèves en internat de la réussite. Les établissements qui figurent sur cette liste proposent un accueil à certains niveaux (de la classe de 6^{ème} à la classe de première selon le cas).

Cette possibilité est offerte aux élèves en vue de leur réussite dès lors qu'ils sont volontaires ainsi que leur famille. Une priorité à l'admission sera donnée aux jeunes issus des territoires prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire ainsi qu'à ceux dont la famille réside loin du lieu d'études. Une attention particulière sera également portée prioritairement aux élèves qui ne disposent pas de conditions favorables à leur réussite scolaire. Les critères scolaires ne sont pas les seuls critères de sélection.

Dans les Yvelines, des élèves admis dans un l'internat peuvent être amenés à suivre leur scolarité dans un autre établissement. En effet, un réseau d'établissements scolaires rattachés à l'internat permet d'offrir aux élèves une palette plus large de formations. Il convient donc de distinguer la procédure d'admission à l'Internat et la procédure d'affectation dans l'établissement scolaire.

Il est demandé de respecter scrupuleusement les dates des procédures successives dont le calendrier s'établit comme suit :

- **A PARTIR DU 3 MARS 2014** : retrait des dossiers d'admission (mis à disposition dans tous les établissements d'origine, téléchargeable à partir du site de la DSDEN des Yvelines et des établissements d'accueil)
- **3 AVRIL 2014 DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS** (voir lieu sur le dossier)
- **30 AVRIL 2014 COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ADMISSION**
- **2 MAI 2014 ENVOI DES NOTIFICATIONS D'ADMISSION OU DE REFUS** aux familles et aux établissements d'origine
- **DU 5 MAI AU 15 MAI 2014**, pour les admis, retour des avis de confirmation des familles (l'adresse de retour sera précisée sur la notification d'admission) et, le cas échéant, des pièces complémentaires utiles à l'affectation.
- **A PARTIR DU 26 MAI 2014**, pour les élèves concernés par la procédure AFFELNET POST 3^{ème}, post 2^{nde} saisie des vœux par la DSDEN (rectificatifs par rapport à la saisie des vœux opérée préalablement dans les établissements d'origine). Les élèves recevront une notification d'affectation à l'issue de la procédure mise en place pour l'ensemble des élèves de même niveau

Pour toute information complémentaire les familles sont invitées à se rapprocher des établissements d'accueil (dont le non figure dans le tableau ci-dessous). A cet effet l'Internat de la Réussite de Marly le Roi organise une journée « **PORTES OUVERTES** » le **SAMEDI 15 MARS 2014 DE 9H30 à 12H**.

INTERNATS DE LA REUSSITE DANS LE DEPARTEMENT DES YVELINES

STRUCTURE D'ACCUEIL	NIVEAU DE RECRUTEMENT
ERPD DE LA BATELLERIE 36, quai de la République CONFLANS-SAINTE-HONORINE	6 ^{ème} / 5 ^{ème} / 4 ^{ème}
ERPD LA VERRIERE 2, rue G Lapierre LA VERRIERE	6 ^{ème} / 5 ^{ème} / 4 ^{ème}
INTERNAT du Lycée S Weil 63/65, rue A France CONFLANS-SAINTE-HONORINE	3 ^{ème} PREPA PRO / 2 ^{nde} Professionnelle* / 1 ^{ère} année de CAP* / 2 ^{nde} et 1 ^{ère} générales et technologiques
INTERNAT DE MARLY LE ROI 11, rue Leplat MARLY LE ROI	5 ^{ème} / 4 ^{ème} / 3 ^{ème} 2 ^{nde} et 1 ^{ère} générales et technologiques
LYCEE LOUIS BASCAN 5, avenue du Gal Leclerc RAMBOUILLET	2 ^{nde} et 1 ^{ère} générales et technologiques
LYCEE VIOLLET LE DUC 1 route de Septeuil VILLIERS ST FREDERIC	2 ^{nde} Professionnelle* / 1 ^{ère} année de CAP* 2 ^{nde} et 1 ^{ère} générales et technologiques

* Consulter les brochures ONISEP pour connaître les spécialités.